

**PRÉSENTATION DES RENSEIGNEMENTS MENTIONNÉS À  
L'ANNEXE II DE LA *LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE*  
ET  
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE  
(PAR. 20, ANNEXE II)**



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. PRÉSENTATION DES RENSEIGNEMENTS DE L'ANNEXE II .....</b>	<b>5</b>
<b>2. COMPTE RENDU DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE .....</b>	<b>7</b>
2.1. Format.....	7
2.2. Diffusion .....	7
2.3. Observations et renseignements complémentaires transmis.....	7



**1. PRÉSENTATION DES RENSEIGNEMENTS DE L'ANNEXE II**

1 Conformément à l'article 75.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup> (la Loi), Hydro-Québec dans  
 2 ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) transmet annuellement à la Régie de  
 3 l'énergie (la Régie), à l'époque fixée par celle-ci dans sa décision D-2020-078, les  
 4 renseignements requis à l'annexe II de la Loi.

5 Le tableau suivant indique la concordance entre les pièces HQD-1 à HQD-9 et les  
 6 renseignements requis à l'annexe II.

7 Avant de les transmettre à la Régie, et à l'exception du compte rendu prévu à l'article 20 de  
 8 l'annexe II qui fait l'objet de la section 2 de la présente pièce, le Distributeur doit présenter  
 9 l'ensemble de ces renseignements lors de séances d'information publiques au cours  
 10 desquelles toute personne intéressée peut formuler des observations et présenter des  
 11 renseignements complémentaires à ceux présentés par le Distributeur.

Annexe II (75.1 LRÉ)	Titre de la pièce   Renseignements produits	Pièce
Art. 17 Art. 19 Art. 16 Art. 18 Art. 4	<p><b><u>Renseignements généraux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Historique des ventes, des produits des ventes, des abonnements et de la consommation</li> <li>• Tableau présentant les indices d'interfinancement réel par catégories de consommateurs suivant la méthodologie approuvée par la Régie de l'énergie</li> <li>• Évolution de l'effectif en équivalent temps complet</li> <li>• Nombre de kilomètres de lignes de distribution par niveau de tension</li> <li>• Bilan de l'application du code de conduite du distributeur d'électricité</li> </ul>	HQD-2, doc. 1
Art. 1 Art. 3 Art. 2 Art. 3	<p><b><u>Performance</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution de la compétitivité des tarifs d'électricité dans les grandes villes nord-américaines</li> <li>• Évolution des indicateurs de qualité de service</li> <li>• Bilan des plaintes de la clientèle</li> <li>• Suivi des activités promotionnelles<sup>2</sup></li> </ul>	HQD-3, doc. 1
Art. 6 Art. 7 Art. 8	<p><b><u>Conventions comptables</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications aux conventions comptables</li> <li>• Révisions des durées de vie</li> <li>• Évolution de l'actif réglementaire lié à toute entente de suspension des contrats d'approvisionnement<sup>3</sup></li> </ul>	HQD-4, doc. 1

<sup>1</sup> [RLRQ, c. R-6.01.](#)

<sup>2</sup> Sans objet pour l'année 2023.

<sup>3</sup> Sous pli confidentiel.

Annexe II (75.1 LRÉ)	Titre de la pièce   Renseignements produits	Pièce
Art. 6	<p><b><u>Suivis relatifs à certains coûts</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats d'électricité</li> <li>• Combustible</li> <li>• Service de transport</li> <li>• Retraite</li> <li>• Pannes majeures</li> <li>• Programme de gestion de la puissance du marché affaires<sup>4</sup></li> <li>• Événements imprévisibles en réseaux autonomes</li> <li>• Tarif de maintien de la charge<sup>5</sup></li> </ul>	HQP-5, doc. 1
Art. 12 Art. 13 Art. 14 Art. 5	<p><b><u>Approvisionnement en électricité et options tarifaires d'électricité interruptible et d'électricité additionnelle</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des contrats d'approvisionnement<sup>6</sup></li> <li>• Détail des sources d'approvisionnement, bilan réel offre-demande en puissance et taux de perte de distribution</li> <li>• Bilan de l'utilisation de la dispense de recourir à la procédure d'appel d'offres pour les contrats d'approvisionnement de court terme</li> <li>• Suivi de l'utilisation des options d'électricité interruptible et de l'option d'électricité additionnelle</li> </ul>	HQP-6, doc. 1
Art. 10 Art. 9	<p><b><u>Investissements</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des investissements</li> <li>• Suivi sur les dispositions d'immeubles<sup>7</sup></li> </ul>	HQP-7, doc. 1
Art. 15 <sup>8</sup> Art. 10	<p><b><u>Efficacité énergétique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste et suivi des interventions et des coûts en efficacité énergétique</li> <li>• Suivi des programmes commerciaux<sup>9</sup></li> </ul>	HQP-8, doc. 1
Art. 11	<p><b><u>Dette et taux de capitalisation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût et description de la dette</li> <li>• Taux de capitalisation d'Hydro-Québec</li> </ul>	HQP-9, doc. 1
Art. 20	<p><b><u>Compte rendu de la séance d'information publique</u></b><sup>10</sup></p>	HQP-1, doc. 1

<sup>4</sup> Suivi devenu caduc compte tenu de la conversion du programme au Tarif GDP provisoire, comme indiqué à la section 6 de la pièce HQP-5, document 1 (B-0007) pour l'année 2020.

<sup>5</sup> Sans objet pour l'année 2023.

<sup>6</sup> Sous pli confidentiel.

<sup>7</sup> Sans objet pour l'année 2023.

<sup>8</sup> Tel que modifié par L.Q. 2020, c.19. a. 79.

<sup>9</sup> Sans objet pour l'année 2023.

<sup>10</sup> [RLRQ, c. R-6.01, art. 75.1](#), alinéa 2.

## 2. COMPTE RENDU DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

1 Cette section présente le déroulement de la séance d'information tenue en 2024.

### 2.1. Format

2 Le Distributeur a tenu une séance d'information publique en ligne du lundi 22 avril 2024 au  
3 lundi 6 mai 2024. L'ensemble des renseignements exigés à l'annexe II était ainsi présenté  
4 publiquement sur son [site internet](#) offrant la possibilité à toute personne intéressée, partout au  
5 Québec, de transmettre ses observations et renseignements complémentaires par  
6 l'intermédiaire d'un formulaire.

### 2.2. Diffusion<sup>11</sup>

7 Le 22 avril 2024, le Distributeur a communiqué publiquement l'information relative à la séance  
8 d'information par l'intermédiaire des canaux de communication suivants :

- 9 • [Communiqué de presse](#)
- 10 • Facebook (244 661 abonnés)
- 11 • X (anciennement Twitter) (89 240 abonnés)

12 La Régie a également contribué à la diffusion de l'information en la relayant sur son site  
13 internet.

14 Au total, la page web dédiée à la séance d'information publique sur le site internet  
15 d'Hydro-Québec a été consultée 284 fois.

### 2.3. Observations et renseignements complémentaires transmis

16 Les observations et renseignements complémentaires transmis au Distributeur sont présentés  
17 au tableau 1 suivant.

---

<sup>11</sup> Les données de diffusion (nombre d'abonnés) ont été arrondies.

**TABLEAU 1 :**  
**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Date	Nom	Observations et renseignements complémentaires	Pièce jointe	Sujets visés
26 avril 2024	Nicolas Thibodeau	Votre plan d'action ne soulève pas la question des bornes de recharge pour véhicules électriques. J'espère que notre société d'État conservera la main mise sur la distribution d'électricité pour les personnes au Québec. Ce serait la pire erreur que de laisser au privé de profiter de la transition énergétique. Les pétrolières ont externalisé les problèmes environnementaux et ont su profité pendant près d'un siècle. Demeurons Maîtres Chez Nous et n'allez pas privatiser la distribution d'électricité pour les véhicules électriques.	Non	Hors cadre